Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
Envoi préfecture le 26/10/2026
Retour préfecture le 26/10/2026

Acte certifié exécutoire

PAU BÉARN PYRÉNÉES MOBILITÉS

Extrait du Registre des Délibérations

Comité Syndical

Séance du mardi 13 octobre 2026

Date de la convocation : **mardi 6 octobre 2026**

Étaient Présents :

Membres titulaires :

Arnaud JACOTTIN; Eric FRASCA; Jean-Claude BOURIAT, Frédéric CLABE; Christophe PANDO; Francis CHAPOTHIN; Frédéric GOMMY; Julien BAYSSAC; Jean-Louis CALDERONI; Nicolas PATRIARCHE; Raymond CHAGOT; Jean-Michel BALEIX; Karine PERE; Mounir HAJBI; Hugues HIERNARD; Bertrand LOUBET; Jean-Marc DENAX; Didier LARRIEU; Véronique DELUZE; Jean-Pierre LACROIX; Bruno ZIEME; Mehdi JABRANE; Cécile FAURE; Emmanuelle CAMELOT; Ivan LANTA; Marianne LAJARIGE; Franck LAMAS; Emilie ALONSO; Julie DE LALANDE DE VERNON; Stéphane ESTANGUET; Mounir HAJBI; Nathalie TORREJON; Eve DUBUS; Michel RIETSCH; Patricia WOLFS;

Membres suppléants :

Christophe DESPAGNET suppléé par Cécile LANGINIER; Florian BIENAIME suppléé par Daniel GASPAR; Michel BERNOS suppléé par Pierre HAMELIN; Joël SEGOT suppléé par Yves ROGNANT

Étaient représentés :

Daniel LABOURET donne pouvoir à Franck LAMAS; Nathalie CABANNES donne pouvoir à Emmanuelle CAMELOT ; Stéphanie MAZA donne pouvoir à Ivan LANTA; Eric SAUBATTE donne pouvoir à Patricia WOLFS; Jérôme MARBOT donne pouvoir à Arnaud JACOTTIN; Virginie LEENKNEGT donne pouvoir à Cécile FAURE;

Etaient excusés :

Guenaëlle HAURET; Blandine SOUBEYRAS; Eric CASTET;

Etaient absents :

Claude-Alexandre JAN; Jean-Claude SETIER;

Secrétaire de séance : Julien BAYSSAC

5 – STAP : rapport des mandataires 2025

Rapporteur : Monsieur Frédéric CLABE

Mesdames, Messieurs,

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte et par renvoi des Sociétés Publiques Locales (SPL), se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants aux Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance.

La Société Publique Locale STAP a communiqué courant juillet 2026 le compte rendu d'activité relatif à la gestion de l'exploitation et aux comptes financiers pour l'exercice 2025.

Le rapport des mandataires est joint en annexe.

Les principaux enseignements du rapport 2025 peuvent être résumés comme suit :

1/ Activité de la société

Faisant suite au contrat de service public couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022, prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2023, la SPL STAP et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités ont signé, le 21 décembre 2023, un nouveau contrat de service public pour l'exploitation des transports urbains et des services à la mobilité pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Les principales missions de la SPL STAP définies par ce contrat en matière d'exploitation sont les suivantes :

- gestion et / ou exploitation des services définis par PBPM :

  - la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « FEBUS »,
  - les services d'autobus qu'elle assure directement,
  - les services sous-traités à d'autres transporteurs,
  - les services à la demande,
  - le service de transport pour les personnes à mobilité réduite,
  - le service de location de vélos IDEcycle.

- fourniture et gestion de l'ensemble des moyens, matériels et humains, nécessaires à l'exploitation, autres que les biens mis à disposition par le Syndicat ;
- maintenance des infrastructures, des véhicules et de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation, tous ces biens faisant retour au Syndicat en fin de convention ;
- gestion de l'ensemble des relations avec les usagers ;
- propositions relatives aux adaptations du service, notamment en termes d'offre et de tarifs ;
- étude et proposition de toutes mesures susceptibles d'accroître les performances commerciales et financières du service ;
- Réalisation d'investissements non fournis par le Syndicat

A) Principaux résultats pour la deuxième année du nouveau contrat de service public :

- **Production kilométrique en légère baisse** (-1,6% p/r à 2024) : 5,7 millions de kms
- **Fréquentation : 9,9 millions de validations** (-1,8% p/r à 2024)
- **Recettes commerciales totales** : 5,1 M€ (+6,3% p/r 2024)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

B) Principaux faits marquants en 2025 :

• Deuxième année du contrat de service public ;
• Ouverture d'une nouvelle agence IDEcycle en février 2025 Bd Alsace Lorraine ;
• Mise en service d'un nouveau dispositif de vélo en libre-service (VAELS) en novembre 2025 ;
• Mouvements sociaux : six jours de grève nationale (en février, mars, juin, septembre et en octobre) ;
• Mesures salariales : évolution de la valeur du point et augmentation de la prime de repas décalé ;
• Diminution de l'absentéisme à 7,76% contre 7,98% en 2024 du fait de l'effort d'embauche réalisé en 2025 ;
• Prise en compte dans le résultat 2025 de la condamnation en première instance du litige sur le second statut ;
• Livraison de 8 nouveaux e-citaro en décembre 2025 pour une mise en service début 2026 ;

2/ Résultats financiers

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 33,396 M€ (+2,8% par rapport à 2024, soit +915 k€) dont 32,857 M€ correspondant au montant dû indexé à la STAP par le SMPBPM (+2,3 % par rapport à 2024, soit + 740 k€).

Le montant total des charges s'élève à 30,836 M€, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2024 (+ 836,4 M€) :

- Les charges salariales s'élèvent à 22,4 M€ et sont en augmentation de 1,9 % par rapport à 2024 (+ 0,422 M€), l'effectif moyen est de 361 salariés contre 359 en 2024.

- Le poste énergie de traction (carburant et électricité) s'élèvent à 1,8 M€ en diminution de 7,4 % par rapport à 2024 (- 144 k€). Prix du gazole en moyenne en 2023 = 1,45€ HT/l contre 1,37€ HT/l en 2024.

- Les charges de sous-traitance s'élèvent à 2,547 M€, en hausse de 3,2 % par rapport à 2024 (+ 79,5 k€).

Le résultat net 2025 est positif à 148 k€. Le montant des réserves augmentera à 2,1 M€.

La capacité d'autofinancement de la société diminue à 240 K€ en 2025 (elle était de 654 k€ en 2024).
Cependant, la société n'a pas fait appel à des emprunts financiers afin de financer l'activité.

La trésorerie est en hausse (+232 k€ par rapport à 2024) s'établissant à 7 M€. Au vu de la situation de trésorerie excédentaire, la société effectue des placements sur un compte excédent trésorerie rémunéré, sur des dépôts à terme et sur des fonds de placement dont le solde s'élève à la clôture à 5,4 M€.

3/ Gouvernance

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises (avril, septembre et décembre). L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 19 juin 2025 en présence

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

des deux actionnaires (SMPBPM et ville de Pau). Une assemblée extraordinaire s'est enfin tenue le 29 octobre 2025 en présence là aussi des deux actionnaires.

<u>Après avis de la Commission Mixte du 24 septembre 2026 et du Bureau du 24 septembre 2026, il appartient au Comité Syndical de bien vouloir :</u>

1 – Prendre acte de la présentation du compte rendu d'activité et des comptes financiers 2025 de la Société Publique Locale STAP.

2 – Approuver le rapport des mandataires représentant Pau Béarn Pyrénées Mobilités au Conseil d'Administration de la SPL STAP.

Conclusions adoptées
A l'unanimité

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme,



Arnaud JACOTTIN
Président du Syndicat Mixte
Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire